



Les avocats de l'homme d'affaires Jean Pierre Amougou Belinga sont convaincus que l'inhumation de Martinez Zogo, enlevé et retrouvé mort en janvier dernier, pourrait occulter les preuves capables de disculper leur client, inculpé dans cette affaire pour « *complicité de torture par aide* ». Ces avocats l'expliquent dans correspondance qu'ils ont adressée au président du Tribunal militaire de Yaoundé ce 23 mars.

« (...) Eu égard aux informations distillés dans la presse selon lesquelles le défunt (...) aurait été supplicié dans le sous-sol de l'immeuble Ekang appartenant à notre client, et qu'il l'y aurait asséné des coups de pieds et des barres de fer après un entretien surréaliste avec le ministre d'Etat, ministre de la Justice (...). La perspective de l'enterrement de la victime nous paraît aller à l'encontre de la recherche de la vérité », écrit l'équipe d'avocats de Jean Pierre Amougou Belinga, représentés par Me Charles Tchoungang.

Cette doléance intrigue de nombreux observateurs qui s'intéressent de près à cette affaire. Il faut dire que ces dernières semaines, le camp de Jean Pierre Amougou a plutôt été accusé de manœuvrer en coulisses pour que les funérailles de Martinez Zogo soient organisées au plus vite.

Contre-attaque

Selon les mêmes accusations ce seraient les proches de l'homme d'affaires qui auraient encouragé Arsène Junior Zogo, présenté comme un des fils de l'animateur radio tué, à introduire une requête auprès du juge d'instruction du Tribunal militaire, le 20 mars dernier, pour obtenir la levée de scellé en vue d'une inhumation. On se rappelle qu'un programme des obsèques a même circulé sur les réseaux sociaux.

Les avocats de Jean Pierre Amougou Belinga avaient-ils la ferme intention de tordre le cou à ces supputations en précisant qu'il est avantageux pour la défense de leur client que l'inhumation de la victime de cette affaire soit repoussée ? Difficile à dire bien que plusieurs experts, sous le sceau de l'anonymat, croient que la correspondance de Me Charles Tchoungang n'a rien d'une démarche judiciaire. Ils y voient plutôt une action de communication.

Les tenants de cette hypothèse font remarquer que la correspondance signée par Me Charles Tchoungang a été publiée sur la page Facebook de la chaîne de télévision Vision 4, qui appartient au groupe de presse L'Anecdote fondé par Jean Pierre Amougou Belinga. Le groupe est pourtant muet sur les démarches entreprises en ce moment par son patron pour obtenir une mise en liberté sous caution.

[StopBlaBlaCam](#)
